

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0399

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Jonage

objet : **Construction d'une station d'épuration - Concours de maîtrise d'oeuvre - Modification de la délibération n° 2001-0249 en date du 10 septembre 2001**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 10 septembre 2001, a été accepté le dossier en vue du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration à Jonage.

L'application du nouveau code des marchés à compter du 10 septembre 2001, a fait apparaître la nécessité d'une modification à la délibération initiale.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver la modification suivante :

- le nombre de candidats admis à présenter une offre serait au minimum et maximum de cinq prestataires ou groupements de prestataires.

Au lieu de :

- le nombre de candidats admis à présenter une offre serait au minimum de quatre prestataires ou groupements de prestataires et ne peut être inférieur à trois, sauf si le nombre de candidats est insuffisant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0249 en date du 10 septembre 2001 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Accepte la modification de la délibération n° 2001-0249 en date du 10 septembre 2001, portant le nombre de candidats admis à présenter une offre à cinq prestataires ou groupement de prestataires minimum et maximum, au lieu de quatre prestataires ou groupement de prestataires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,